



**Direction du développement
et du secrétariat général**

Liste publiée sur le site Internet
de l'établissement conformément
aux articles L. 2121-25 et L. 2131-1
du code général des collectivités
territoriales

BUREAU SYNDICAL

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Liste des délibérations examinées

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Comité syndical, Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

- Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 14 février 2024
Approuvé

- **Délibération n° 2024-42/BS** : Rectification de Limites sur la commune de Chaumard
Approuvée

- **Délibération n° 2024-43/BS** : Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la ville de Reuil-Malmaison auprès du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs
Approuvée

- **Délibération n° 2024-44/BS** : Convention de versement d'une contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris à l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre du financement de l'opération Seine Bassée
Approuvée

- **Communication n° 2024-45/BS** : Communication sur de potentielles évolutions de la gouvernance et des contributions financières du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs
Approuvée

Fait à Paris, le 12 septembre 2024

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien ministre

Président de la Métropole du Grand Paris